

Ce document a été conçu par la Commission des jeux de hasard sur base de l'article 54 § 3.1 de la loi du 7 mai 1999.

Demande d'interdiction d'accès aux salles de jeux.

Par le biais de ce formulaire, vous pouvez nous demander une interdiction d'accès aux salles de jeux des établissements de classe I et II, ainsi qu'aux jeux et paris sur Internet.

Ceci peut vous aider dans votre lutte contre l'assuétude.

Remplissez ce formulaire scrupuleusement. Veuillez joindre une copie des deux faces de votre carte d'identité et envoyez-la à la Commission des jeux de hasard avec le formulaire complété.

Nom :
Prénoms :
Rue :
Code postal :
Commune :
Numéro :
Boîte :
Date de naissance :
Lieu de naissance :
Nationalité :
Numéro du registre national :

Déclaration :

Je, soussigné,
demande l'interdiction d'accès aux salles de jeux automatiques et aux casinos, ainsi qu'aux jeux et paris sur Internet.

Signature,

.....

Date,

.....

Vos données seront reprises dans une banque de données au Service public fédéral Justice afin de vous interdire l'accès aux salles de jeux de hasard de classe I et II, ainsi qu'aux jeux et paris sur Internet.

Selon la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée, vous avez droit à la consultation, correction et radiation de ces données. Vos données personnelles ne peuvent pas être transmises aux tiers.